

cerne mon honorable ami. Plus loin, il ajoute que si nous avions une préférence commerciale avec l'Angleterre, qui frapperait d'un impôt le maïs, les viandes et les autres produits du Canada, cette mesure n'aurait pas pour effet d'augmenter le prix de ces articles, parce que tous les autres pays qui exportent des produits semblables dans la Grande Bretagne devront les vendre au prix établi par cette préférence qu'on accorderait aux produits canadiens. Dans ce cas, les lois du commerce seraient tout à fait différentes au Canada et en Angleterre.

M. CLANCY : L'honorable député ne m'a pas compris. On a démontré que nous n'exportons en Angleterre qu'une très faible partie de nos denrées alimentaires ; ce fait se reproduira toujours et, par conséquent, l'impôt sera plutôt sur la plus forte partie de ces denrées. Voilà la distinction qu'il faut faire.

M. HUGHES (I.P.-E.) : L'honorable député est d'une force exceptionnelle sur les fractions. Il a préparé des chiffres pour se convaincre lui-même, que cette préférence accordée à la Grande Bretagne ne représentait que vingt-cinq centièmes d'un pour cent ; cependant, ses amis affirment, comme lui, que le premier ministre s'est rendu en Angleterre, qu'il a accordé à celle-ci des concessions importantes pour lesquelles il n'a absolument rien obtenu en retour. C'est aux membres de l'opposition de régler ces divergences d'opinions entre eux. Je reviens à la déclaration de l'honorable député (M. Clancy). Il prétend que la préférence que le gouvernement actuel accorde à la Grande Bretagne, ne diminue pas le coût d'articles semblables que le Canada importe des autres pays ; il nous dit, en même temps que, si l'Angleterre imposait un droit sur le maïs, la laine, les viandes et les autres produits qui se trouvent sur son marché, et que, si elle accordait une certaine préférence au Canada, les autres pays qui exportent des articles semblables en Angleterre, devront vendre ces derniers à meilleur marché, suivant le quantum de cette préférence.

M. CLANCY : Ce n'est pas cela.

M. HUGHES (I.P.-E.) : Mais si—

M. CLANCY : J'ai essayé de prouver que les marchandises exportées des autres pays, étaient différentes, bien que classées sous le même nom, et que, par conséquent elles ne pouvaient entrer en concurrence ; j'ai ajouté que les autres nations avaient d'autres marchés que l'Angleterre. C'est là une distinction importante, comme ne l'ignore pas l'honorable député.

M. HUGHES (I.P.-E.) : Les remarques de mon honorable ami sont consignées aux Débats et tout le monde peut en prendre connaissance. Il peut risquer une explication, aujourd'hui, mais nous savons tous ce qu'il a dit, l'autre soir. Certains membres

de la gauche nous ont demandé de leur dire ce qu'a fait le gouvernement actuel—

M. CLANCY : Je n'ai jamais posé une question semblable.

M. HUGHES (I. P.-E.) : Je puis répondre à nos adversaires que le gouvernement, depuis qu'il a pris les rênes de l'administration, a opéré de grandes réformes et des améliorations importantes, dans le département des Postes ; il a réorganisé la milice du pays, à laquelle il a donné une nouvelle vigueur ; il a prolongé jusqu'à Montréal l'Intercolonial qui, suivant l'expression du ministre du Commerce, est maintenant un chemin de fer très actif, après avoir été si longtemps sans donner signe de vie.

Qu'a fait le parti libéral ? Mais, il nous a accordé des entrepôts frigorifiques, des avantages de transport qui nous permettent d'exporter facilement l'énorme excédent de nos produits ; c'est ainsi que nos fruits et nos autres produits périssables ont pu, à l'exposition de Paris, remporter la part du lion en concurrence avec les produits semblables des autres pays du monde. Le gouvernement a accompli beaucoup d'autres réformes, et il n'a pas trompé l'attente du peuple qui lui a confié ses destinées. Mais les ministres ne prétendent pas avoir la perfection de la sagesse même. Ils ne sont ni infallibles ni impeccables, mais ils forment au moins une réunion d'hommes honnêtes, intelligents, patriotes et aimant le progrès ; ils consacrent leur temps et le meilleur de leurs facultés au développement du pays. Le peuple du Canada sait apprécier leur mérite.

M. l'Orateur, quelques-uns des membres de l'opposition ont répété les discours qu'ils faisaient au cours de la dernière campagne électorale. Les honorables députés de Wentworth (M. Smith), et d'York-ouest (M. Wallace) et certains de leurs amis nous ont dit que le cri de race si méprisable et si malsonnant qu'on a poussé, pour la première fois, dans la province de Québec, l'an dernier, avait eu une influence considérable sur le résultat des élections. J'ignore jusqu'à quel point ce misérable appel aux préjugés de race a fait sentir son influence ; mais je veux dire qu'il a été poussé, pour la première fois, par un très petit nombre d'intransigeants de la province de Québec, et que c'est surtout le Star, de Montréal, qui s'en est fait l'écho. Cette tactique déshonorante n'a peut-être pas eu de résultat appréciable dans Ontario, mais nos adversaires peuvent plus aisément connaître l'effet que se proposaient de produire ceux qui s'en servaient. Je parlerai, maintenant, M. l'Orateur, de l'amendement soumis à la Chambre. J'en trouve les termes délicieusement vagues, surtout si je considère l'autorité avec laquelle devait parler celui qui nous l'a présenté. Voici le morceau :

Que cette Chambre est d'avis que l'adoption d'une politique de commerce privilégié mutuel